



COMMUNE DE MONTMORIN

Avis aux habitants

Afin de pouvoir solliciter les services de l'Etat, dans le cadre de Catastrophe Naturelle, la Commune demande aux habitants victimes du phénomène géologique de gonflement et de retrait des argiles (sécheresse 2019) de prendre contact avec le secrétariat de Mairie, dans les meilleurs délais, dossier à déposer avant le 20 décembre 2019.